

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la
recherche**

ARRÊTÉ

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale des bibliothécaires assistants spécialisés

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés ;
- Vu les arrêtés du 9 septembre 2014 et du 19 novembre 2014 ;
- Vu la proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires par le bureau de vote électronique centralisateur le 5 décembre 2014;
- Vu le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des bibliothécaires assistants spécialisés le 11 décembre 2014;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des bibliothécaires assistants spécialisés :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Mme Geneviève GUIDON, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente,
- Mme Valérie GAYE, chef du département de la tutelle et du réseau au service du livre et de la lecture à la direction générale des médias et des industries culturelles au ministère de la culture et de la communication,
- M. Thierry GROGNET, conservateur général des bibliothèques, chargé de missions d'inspection générale des bibliothèques,
- M. Yves MORET, conservateur général des bibliothèques à la mission de l'information scientifique et du réseau documentaire au sein du service de la coordination stratégique et des territoires de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- M. Gilles NEVIASKI, chargé des fonctions de directeur délégué aux ressources humaines à la Bibliothèque nationale de France ;
- M. Jean-Marc MARTY, directeur général adjoint des services, de l'Université Paris X.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Mme Joëlle CLAUD, conservatrice générale des bibliothèques, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques,
- Mme Dominique BELASCAIN, chef du bureau des personnels des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- M. Jean-François CHANAL, chef du bureau des professionnels des bibliothèques au département des ressources et de l'action territoriale au service du livre et de la lecture à la direction générale des médias et industries culturelles au ministère de la culture et de la communication,
- Mme Colette MAUREL, adjointe au chef du bureau des personnels des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Mme Marie-Claude GROSBOIS, chef de section au bureau des personnels des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des bibliothécaires assistants spécialisés, représentent le personnel à compter de la date de signature du présent arrêté.

GRADES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
<p>BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE CLASSE EXCEPTIONNELLE</p>	<p>Mme Denise TASSIUS Service commun de documentation de l'université d'Antilles-Guyane</p> <p>M. Hervé PETIT Service commun de documentation de l'université de Toulouse 2</p>	<p>Mme Bettina SCHMITT-CORDOVA Service commun de documentation de l'université de Pau-Pays de l'Adour</p> <p>M. Michel THEVENEAU Service commun de documentation de l'université d'Orléans</p>
<p>BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE CLASSE SUPERIEURE</p>	<p>Mme Annick BOHN Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg</p> <p>Mme Solveig LANGEN Service commun de documentation de l'université de Paris 4</p>	<p>Mme Inès SOULA Service commun de documentation de l'université de Paris 3</p> <p>M. Gilles MORINIERE Service commun de documentation de l'université de Pierre et Marie Curie - Paris 6</p>
<p>BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE CLASSE NORMALE</p>	<p>Mme Florence POURADIER Bibliothèque universitaire des langues et civilisations</p> <p>Mme Sonia ZAMORD Service commun de documentation de l'université de Paris 5 – Paris Descartes</p>	<p>Mme Elodie TERRACOL Bibliothèque interuniversitaire Cujas Paris 1</p> <p>M. Jean-Charles MAROILLE Service commun de documentation de l'université de Rennes 2</p>

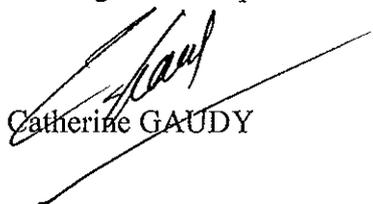
Article 2

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 DEC. 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégalion :

La directrice générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche


Catherine GAUDY